

I. Mes droits et mes aides financières



Si je suis en situation de handicap,
je peux avoir des droits et une **aide financière**.

Une aide financière c'est de l'argent.

Mes aides financières seront différentes :

- si je suis un enfant,
- si je suis un adulte,
- si je suis une personne âgée.

1. Enfants en situation de handicap



La ville donne des aides à mon enfant.

Si mon enfant a :

- des difficultés à cause de son handicap
- un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- une carte d'invalidité de 80 %.

Mon enfant peut avoir une aide de 309 € tous les trois mois.

La Caisse des écoles lui donne cette aide jusqu'à ses 16 ans.

Le Centre Communal d'Action Sociale - **CCAS**

lui donne cette aide à partir de ses 17 ans jusqu'à ses 20 ans.

Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale.
Le CCAS peut m'aider pour mes demandes d'aides.

Le CCAS est à la mairie de Saint-Cloud.

13, place Charles-de-Gaulle

Tel : 01 41 12 89 66

Mail : affaires-sociales@saintcloud.fr

Les aides de la [MDPH](#) pour mon enfant

La [MDPH](#) peut donner à mon enfant la [PCH](#).

La PCH c'est la Prestation de Compensation du Handicap.

La PCH c'est une aide qui paie :

- des aides humaines, c'est-à-dire quand une personne vient pour aider mon enfant
- des aides animalières, c'est-à-dire pour avoir ou pour payer les frais du chien d'assistance de mon enfant
- le matériel pour le handicap de mon enfant.

Par exemple, mon enfant est aveugle.

La MDPH peut lui donner de l'argent.

pour avoir un chien guide et un ordinateur adapté.

Les aides de la CAF pour mon enfant



La CAF c'est la Caisse d'allocations familiales.

La CAF peut donner l'[AEEH](#) à mon enfant.

L'**AEEH** c'est l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Mon enfant peut recevoir l'AEEH dans 2 cas :

- s'il a une invalidité de plus de 80 %
- s'il a une invalidité entre 50 et 80 %
 - et qu'il est dans un établissement spécialisé
 - ou qu'une équipe vient chez moi pour aider mon enfant.

La MDPH décide si la CAF paie l'AEEH.

Mon enfant peut recevoir l'AEEH et la PCH en même temps.

2. Les aides pour les adultes



Si je suis un adulte en situation de handicap,
je peux recevoir plusieurs aides :

- [l'AAH](#) c'est l'Allocation Adulte Handicapé
- la [PCH](#) c'est la Prestation de Compensation du Handicap
- des aides du département pour payer mes déplacements.

L'AAH

La CAF peut me donner [l'Allocation Adulte Handicapé - AAH](#),
si je ne gagne pas assez d'argent à cause de mon handicap.

Je peux avoir l'AAH si :

- j'ai un taux d'invalidité à plus de 80 %
- j'ai un taux d'invalidité entre 50 % et moins de 80 %
et que je ne peux pas travailler suffisamment
à cause de mon handicap.

Je reçois l'AAH pendant 1 à 10 ans.

Je peux recevoir l'AAH à vie

si mon handicap ne change pas.

La PCH



La MDPH peut me donner la [PCH](#).

La **PCH** c'est la Prestation de Compensation du Handicap.

La PCH paie :

- des aides humaines, c'est-à-dire quand une personne vient pour m'aider
- des aides animalières, c'est-à-dire pour avoir ou pour payer les frais de mon chien d'assistance
- le matériel pour mon handicap.

Par exemple, si je suis aveugle.

La MDPH peut me donner de l'argent pour avoir un chien guide et un ordinateur adapté.

Je peux faire la demande de PCH n'importe quand.

Mon handicap doit être reconnu avant mes 60 ans.

Parfois, je peux avoir la PCH si j'ai plus de 60 ans.

Les aides du Département

Le Département peut payer une partie de mon logement.

Par exemple :

- pour aller au foyer de jour
- pour aller au foyer de vie.

Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS peut m'aider à faire les demandes pour les aides.

Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS peut m'aider pour mes demandes d'aides.

Le CCAS est à la mairie de Saint-Cloud.

13, place Charles-de-Gaulle

Tel : 01 41 12 89 66

Mail : affaires-sociales@saintcloud.fr

3. Les cartes handicap



Les cartes pour le handicap s'appellent
les **Cartes Mobilité Inclusion ou CMI**.
Il y a 3 cartes différentes.

La CMI stationnement

Je peux demander la CMI stationnement :

- si j'ai des difficultés à marcher
- si j'ai besoin d'être accompagné pour me déplacer.

La CMI stationnement, c'est :



La CMI invalidité

Je peux demander la CMI invalidité
si mon taux d'invalidité est de 80 % ou plus.

La CMI invalidité, c'est :



La CMI priorité

Je peux demander la CMI priorité
si mon taux d'invalidité est de moins de 80 %
ou si j'ai des difficultés à rester debout.

La CMI priorité c'est :



4. Qui m'aide à remplir les dossiers ?



Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale.
Le CCAS peut m'aider pour mes demandes d'aides.

Le CCAS est à la mairie de Saint-Cloud.

13, place Charles-de-Gaulle

Tel : 01 41 12 89 66

Mail : affaires-sociales@saintcloud.fr

Le CCAS est ouvert :

- du lundi au mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h30
- le jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h
- le samedi de 8h30 à 12h